
Collège de Vendôme. Prospectus 1846.

Numéro d'inventaire : 2000.01370

Auteur(s) : Henri de Brunier

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Piche (P.)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1846

Description : Feuillet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 265 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Prospectus daté de 1846 et signé du Directeur du collège, qui présente les principes d'éducation, les matières enseignées et les conditions d'admission des élèves. Enseignement masculin

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Vendôme

Nom du département : Loir-et-Cher

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Loir-et-Cher, Vendôme

COLLÈGE

DE VENDÔME.



PROSPECTUS.

1846.

Si le mérite d'une maison d'éducation devait dépendre d'abord de ses avantages extérieurs, nous aurions à parler ici des belles et vastes proportions d'un des collèges les plus anciens et les plus remarquables du royaume, de l'agrément de son site, de l'étendue de ses dehors, et de tout ce qui se rattache d'intéressans et honorables souvenirs à une existence de deux siècles. Mais, tout en appréciant des conditions matérielles si importantes, si favorables aux exercices et à la santé de la jeunesse, nous savons que c'est de son esprit, de son harmonie intime, qu'une maison d'éducation reçoit sa vie et sa véritable gloire. L'unité des principes, la direction chrétienne, la supériorité des études, une surveillance active et éclairée, une discipline sage et paternelle, l'affection mutuelle entre les maîtres et les élèves, ce sont là, sans doute, les premières garanties pour les enfans et les premiers titres à la confiance publique.

S'il ne nous appartient pas d'affirmer nous-mêmes que ces précieuses conditions se sont réalisées dans notre établissement, au gré de notre zèle et de nos efforts, ne pourrions-nous

pas, du moins, offrir à l'inquiète sollicitude des parents quelques motifs de sécurité dans un passé qui, déjà, compte de nombreuses années de travaux et de dévouement?

L'éducation est, pour nous, une œuvre toute de conscience. En nous chargeant de la direction d'un grand nombre de jeunes gens, notre seule pensée est d'en faire des hommes de bien; de développer, chez eux, les hautes facultés de l'esprit et les nobles sentiments du cœur; de les rendre dignes des légitimes espérances de leurs familles? Aussi, apportons-nous l'attention la plus soutenue à n'entourer nos enfants que d'influences saines, et à éloigner d'eux tous les sujets dont le contact pourrait leur présenter quelque danger. Dans le choix de nos collaborateurs, cette partie si importante d'une maison publique, nous cherchons constamment la double garantie du savoir et de la haute moralité, des leçons et de l'exemple. Et ce n'est pas nous, sans doute, qui pourrions oublier que la religion est la seule base solide de toute éducation; qu'à son école seule, le cœur trouve sa véritable vie; qu'avec elle, les mœurs sont pures, l'autorité est douce, la soumission facile; qu'avec elle, les maîtres et les élèves n'ont qu'un même esprit et ne forment qu'une famille.

Jaloux d'assurer l'avenir de nos enfants par de sérieuses études qui sont une des premières conditions de notre temps, nous avons donné à toutes les parties de nos travaux une impulsion hautement constatée par des résultats et des succès; nous avons pu établir aussi, entre les branches si multipliées de notre enseignement, une harmonie qui permet à nos élèves d'atteindre, dans les arts d'agrément, aux mêmes succès que dans les lettres et les sciences, et de faire de cette variété même de leurs études une sorte de délassement.

Nous devons une large part de surveillance à l'administration matérielle. Nous en avons réglé les détails de manière à donner toute garantie au bien-être des enfants et à la confiance des familles. Distributions nouvelles, embellissements, tout ce qui pouvait accroître encore les avantages d'une maison si remarquable déjà par elle-même, nous l'avons entrepris et le poursuivons avec ardeur; et, loin d'avoir à redouter, sur aucun point, la vigilance et les informations des parents, nous leur demandons de venir eux-mêmes prendre connaissance de tout ce qui concerne l'ordre et la tenue de l'établissement, le régime et la santé de leurs enfants. Ils verront aussi quel est l'esprit de notre discipline; et quel soin nous avons mis à substituer une action douce et paternelle à toutes les voies de rigueur, dont l'effet ordinaire est d'abrutir et de décourager le jeune âge.

En nous demandant ainsi tout entier à une œuvre de dévouement, nous recueillons une douce récompense dans le zèle et l'émulation de nos élèves; c'est un témoignage que nous leur rendons avec bonheur. Peut-être aussi pourront-ils rendre dans leurs foyers ce qu'ils ont trouvé, chez nous, d'affection profonde, de quels soins constants tous leurs maîtres les entourent, et combien nous avons à cœur d'entretenir l'esprit et les habitudes de la famille dans un établissement qui, sous notre direction, sera toujours l'asile de la religion, des mœurs, des fortes et consciencieuses études.

ENSEIGNEMENT.

Tous les Dimanches, pour chaque division, Cours d'Instructions et de Conférences, dont l'ensemble comprend l'histoire de la Religion, le dogme et la morale.

Notre enseignement classique, conforme au plan suivi dans les collèges de l'Université, embrasse les Lettres, les Sciences, les Langues vivantes, les Arts d'Agrément. Chaque classe, depuis la Première jusqu'à la Philosophie inclusivement, a son professeur particulier.

Les meilleurs élèves des classes supérieures forment une *Académie*.

Le jeudi en hiver, le mercredi en été, toutes les classes composent en une des facultés relatives à leur enseignement respectif. La lecture des places et des notes méritées pendant la semaine a lieu le Dimanche, en présence des maîtres et des élèves.

Deux fois par an, des examens publics viennent constater et encourager les travaux de nos élèves; et deux distributions de prix, l'une à Pâques, l'autre à la fin de l'année, couronnent leurs succès dans toutes les parties de leurs études.

Outre l'enseignement propre à leur classe, les élèves de Philosophie suivent un cours immédiatement préparatoire à l'épreuve, chaque année plus sérieuse, du Baccalauréat.

Les Mathématiques, dont la connaissance est à notre époque si importante, tiennent, dans l'enseignement, le rang qui leur est dû. Indépendamment des cours ordinaires, professés par des maîtres habiles, il existe dans l'intérieur du collège une école spéciale pour les jeunes gens qui se destinent à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole Militaire, à la Marine et aux Forêts. Cette Ecole forme une division à part.

Un cours de Rhétorique française a été ouvert à l'usage des jeunes gens que des motifs particuliers forcent à circonscrire leurs études. Ce cours comprend la Langue et la Littérature françaises, l'Histoire, la Géographie, la Cosmographie et les Mathématiques.

La Tenue des Livres est enseignée aux jeunes gens qui doivent entrer dans le commerce. Les Arts d'Agrément ne sont pas moins encouragés et cultivés que les Lettres et les Sciences. On enseigne l'Ecriture, le Dessin, la Peinture, la Musique vocale et instrumentale, l'Équitation, l'Escrime, la Danse, etc. Dans nos exercices publics de musique, les parents peuvent apprécier tout à la fois les progrès de leurs enfants et le talent de nos professeurs.

Les leçons de Langues vivantes et de Musique instrumentale commencent en Septième; celles d'Escrime et de Danse ne sont autorisées que pour les deux divisions supérieures.

Un beau cabinet de Physique, des cabinets de Chimie, d'Histoire Naturelle, un Jardin Botanique permettent, dans les études, de joindre toujours l'expérience à la théorie. Aucune répétition ou leçon particulière ne peut être donnée que sur la demande écrite des parents et l'autorisation des Directeurs.

Il existe, dans l'intérieur de la maison, un manège, une Ecole de Gymnastique et une Ecole de Nation établie dans un des bras du Lait qui traverse l'établissement.



ADMISSION DES ÉLÈVES.

1° L'âge d'admission est de 6 à 13 ans. Les enfants qui n'ont pas quitté leur famille peuvent être reçus au-delà de cet âge.

2° Les enfants au dessous de 10 ans, qui n'ont pas commencé leurs études latines, forment une division tout-à-fait à part, dite des *minimes*. Ils sont soumis à un régime particulier pour la nourriture, le sommeil, la propreté, la surveillance, le travail et les récréations. Une femme est spécialement chargée des petits soins que réclame cet âge.

3° A son entrée, chaque élève présente ses extraits de naissance et de baptême, et un certificat de médecin constatant qu'il a été vacciné, et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité.

4° Si l'enfant a déjà passé dans une maison d'enseignement, il doit donner les meilleurs témoignages sur ses mœurs, sa docilité et ses habitudes religieuses.

5° Les familles qui n'habitent pas la France, doivent y avoir un correspondant chargé de les représenter dans toutes les circonstances où il en serait besoin.

6° Tout élève convaincu de fautes graves contre la religion, les mœurs, la discipline, ou dont le mauvais esprit pourrait nuire à l'harmonie de la maison, est rendu à sa famille.

7° Il n'est point accordé de vacances aux fêtes de Pâques.

8° Les élèves ne peuvent sortir qu'avec leurs parens, et ne reçoivent que les visites de personnes autorisées par eux. Si les parens toutefois désiraient faire sortir leurs enfans avec des personnes chargées de les représenter, ils devraient en adresser la demande écrite aux Directeurs.

9° Les sorties sont la récompense de la bonne conduite et du travail. Tout élève qui aura enfreint un des points du règlement relatifs aux sorties, sera privé de cette faveur durant toute l'année.

10° Les élèves sont partagés, suivant les âges, en 4 divisions; il est permis aux frères, ou aux proches parens, de se voir à des jours et heures fixés par le règlement.

11° Dans les premières quinzaines de janvier, avril et juillet, on adresse aux parens un bulletin détaillé sur le travail, les progrès et la conduite de leurs enfans.

12° Les élèves doivent écrire au moins tous les mois à leurs père et mère.

13° Toutes les lettres adressées à la Direction ou aux élèves doivent être affranchies.

14° Les parens qui ne pourront venir chercher eux-mêmes leurs enfans aux vacances, doivent *indispensablement* charger de ce soin une personne sûre, après en avoir donné avis.

L'Infirmier, confiée aux soins de deux Sœurs Infirmières, est visitée, chaque jour et aussi souvent qu'il en est besoin, par le Médecin. Une pièce y est laissée à la disposition des mères que leur sollicitude pourrait appeler auprès de leurs enfans malades.

Il est permis aux élèves de recevoir des provisions pour les déjeuners et goûters, à l'exclusion de toute espèce de viandes.

En été, lorsque le temps le permet, les élèves vont à l'école de natation trois fois par semaine; ils prennent, en outre, dans les autres saisons, des bains chauds, pour la propreté et la santé.

Henri DE BRUNIER,
DIRECTEUR.

VENDÔME. IMP. DE P. FICHE.